

Revue de presse

Journal : La Broye

Date : 15 janvier 2026

La Coreb réadapte son plan directeur régional de la Broye

AMÉNAGEMENT Le dossier à l'enquête prévoit des modifications concernant notamment la stratégie régionale relative aux zones d'activité.

BROYE

Le plan directeur régional de la Broye fribourgeoise (PDR) pourrait être mis en œuvre cette année, un an après l'adoption de sa première mouture. C'est du moins le souhait de la Communauté régionale de la Broye (Coreb). Celle-ci a mis à l'enquête, vendredi et jusqu'au 10 mars, des adaptations de ce document stratégique pour le développement territorial de la région. Ces ajustements font suite à un arrêté d'approbation du Conseil d'Etat fribourgeois délivré en janvier 2025.

«C'était un défi, souligne Christel Losey Mosimann, secrétaire régionale de la Coreb. Nous ne dis-

posions que de douze mois pour analyser les recommandations du canton et déposer un nouveau dossier d'adaptations, chacune ayant été discutée en collaboration avec les communes du district.»

Huit propositions

Parmi les modifications, plusieurs secteurs d'extension du territoire destiné à l'urbanisation ont été redéfinis. Huit propositions d'ajout ont dans un premier temps été refusées par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, obligeant les communes concernées à revoir leurs demandes ou à les étayer.

«Le canton nous a attribué une valeur de référence pour ce territoire voué à être urbanisé. Les communes ont identifié des secteurs susceptibles d'être développés. L'enjeu consiste à les légitimer sur la base de critères du

plan directeur cantonal, veillant, par exemple, à l'intégration de ces secteurs avec le bâti existant», explique la secrétaire régionale. Elle précise par ailleurs que quatre nouveaux secteurs ont été relocalisés à Léchelles, Cugy, Delley-Portalban et Nuvilly.

Le second volet d'adaptations concerne la stratégie régionale des zones d'activités. Le PDR de la Broye fribourgeoise fixe le quota régional d'extension de ces zones à 6,15 hectares. «Nous avons notamment mis en évidence que le district en était sous-doté, tout en disposant d'un potentiel en matière d'extension de ces zones», argumente Christel Losey Mosimann. La répartition se concentre désormais sur Estavayer (avec 3,15 hectares), Domdidier (1,5 hectare), Cugy (1 hectare), tandis qu'un solde de 0,5 hectare est réservé à la création de zones locales.

■ **BENJAMIN BULLIARD**